

## 1. Formations personnelles (Prévoir votre matériel sportif)

### Objectifs : santé, équilibre, convivialité

Ce sont des pratiques personnelles et des cours non notés que les étudiants peuvent suivre dans la limite des places disponibles.

## 2. Formations qualifiantes (notées) :

### Objectifs : initiation, perfectionnement

Tous les étudiants peuvent être notés s'ils pratiquent une activité physique et sportive tout au long du semestre (IUT) ou toute l'année jusqu'à leur départ en stage (FMA).

La notation tient surtout compte de votre progression. Présence régulière exigée aux cours et aux évaluations. Merci de prévenir votre professeur en cas de désistement. En fin d'année, en cas de départ anticipé (stage), vous devez demander votre note au professeur.

### Note de sport pour l'IUT :

Une note de sport semestrielle peut être attribuée à chaque étudiant de l'IUT pour un contrat pédagogique de 12 séances. Plus de détails au point Évaluation des étudiants de l'IUT

### UE : Option sport LMD pour les facultés

### 3 crédits par an en Licence et Master pour 50h de sport

(voir aussi : Évaluation des étudiants de FMA) :

Votre choix doit comporter une **activité principale** enseignée 2h (par exemple 2h de danses de salon, ou 2h de badminton) par semaine ou bien une activité principale enseignée 1h par semaine et 1h **d'activité de transfert** (par exemple, 1h de cours de Natation et 1h de Musculation, y compris en pratique personnelle).

Précisez votre choix sur votre fiche d'inscription, signez-la et donnez-la au professeur responsable de l'activité principale.

Outre les présences, l'évaluation porte sur votre progression dans l'**activité principale** et sur votre niveau d'habileté, mais elle tient aussi compte de votre travail personnel (**activité de transfert**) ainsi que de votre participation aux **activités complémentaires** (duathlon, compétitions universitaires, nuit du badminton...).

Votre participation aux animations favorisera votre note.

Une pratique sportive régulière hors de l'Université peut permettre de valider 25h. Dans ce cas, une attestation officielle de votre club sera exigée.

### Dispense médicale de sport :

En cas de dispense médicale, l'étudiant a l'obligation de communiquer rapidement avec son enseignant (1 semaine maximum). Pour valider son heure de cours, l'étudiant doit assister à la séance.

En cas de dispense médicale longue durée (plus de 2 mois), l'étudiant doit envisager de changer d'UE libre.

## 3. Les compétitions universitaires :

Dans le prolongement des cours, l'association sportive de l'UHA peut vous permettre de participer aux compétitions universitaires. La licence F.F.S.U. est obligatoire (à faire au secrétariat du SUAPS). Il faut remplir et signer la

demande de licence, le certificat médical est remplacé par un questionnaire de santé, sauf cas particuliers et sports à contraintes particulières (cf. imprimé de demande de licence).

**Coût** : 25€. Le calendrier est affiché au GU et sur [www.sport-u.com](http://www.sport-u.com) [suaps@uha.fr](mailto:suaps@uha.fr)

Possibilité d'obtenir un certificat médical gratuit et groupé (minimum 6) après rendez-vous pris à l'OMS de Colmar : 03 89 24 04 15.  
Visite médicale au gymnase de la Montagne Verte à Colmar.

## 4. Les journées sportives :

- Rencontres amicales Mulhouse-Colmar : basket, football, soirées dansantes, d'octobre à avril.
- En novembre la nuit du badminton, la nuit du volley et la nuit du tennis.
- Un challenge des IUT d'Alsace sera organisé.
- Duathlon de l'UHA 32<sup>ème</sup> édition : ce relais VTT / course à pied par équipes (8 coureurs + 1 organisateur), sportif et festif aura lieu le 21 mars 2024 à Mulhouse.

## 5. Les sportifs de haut niveau :

Il est possible de bénéficier d'un régime spécial pour les sportifs de haut niveau (élite région minimum). Si vous pensez pouvoir en bénéficier, vous pouvez retirer votre dossier de candidature au secrétariat du gymnase universitaire à Mulhouse ou auprès de M. MULLER à Colmar **ou encore le télécharger sur [suaps.uha.fr](http://suaps.uha.fr)**. La limite impérative de dépôt de ce dossier rempli et signé est fixée au 28 septembre 2023.

### Contrat et assurance :

Le contrat d'assurance de l'UHA pour le SUAPS prévoit une couverture des personnels de l'UHA en Responsabilité Civile (un participant cause un dommage à un bien ou à une tierce personne) lorsqu'ils participent à une activité régulière ou ponctuelle organisée par le SUAPS.

Les personnels d'établissements/organismes extérieurs à l'UHA, ainsi que les étudiants inscrits ou non à l'UHA ne sont pas couverts en RC. Les participants doivent par conséquent avoir leur propre assurance en RC.

Au niveau de l'Individuelle Accident (un participant subit un dommage corporel), tous les étudiants UHA et tous les éventuels étudiants extérieurs sont couverts.

Les personnels, en revanche, ne sont pas couverts. Ainsi, en cas d'accident c'est la sécurité sociale personnelle qui intervient, puis la mutuelle complémentaire

## GYMNASSE UNIVERSITAIRE (GU)

03 89 33 66 92 - [suaps@uha.fr](mailto:suaps@uha.fr)  
3, rue des Frères Lumière - 68093 Mulhouse Cedex

[www.suaps.uha.fr](http://www.suaps.uha.fr)

Rejoignez-nous sur :

 Sport Universitaire Haute-Alsace



# GUIDE 2023-2024

## DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES Site de Colmar

Le Service Universitaire des Activités Physiques Sportives est ouvert aux étudiants et aux personnels de l'UHA et des écoles conventionnées. Il assure l'enseignement de l'option sport LMD pour les facultés, délivre une note de sport pour les IUT et l'ENSISA, organise des journées sportives et engage les étudiants motivés en compétition universitaire. Le SUAPS est dirigé par M. DEMUTH assisté de Mme BERNICHE, M. MULLER et de 20 vacataires.

## INSCRIPTIONS DÈS LE 4 SEPTEMBRE

Tous les étudiants doivent s'inscrire pédagogiquement soit :

- auprès du professeur au début du cours avec la carte d'étudiant et la fiche d'inscription ;
- par mail à [suaps@uha.fr](mailto:suaps@uha.fr) avec une copie numérisée de la fiche d'inscription, de la carte d'étudiant et d'une photo d'identité.

Les étudiants des facultés doivent ensuite valider leur vœu en ligne sur le site des UE libres de l'UHA. Il sera confirmé par le professeur lorsque la pratique aura débuté.

### Clôture des inscriptions aux cours :

Au 1<sup>er</sup> semestre, le 29 septembre 2023. Au 2<sup>nd</sup> semestre, le 26 janvier 2024 (IUT, faculté). Au-delà, le responsable pédagogique doit solliciter un aménagement des horaires pour la note.

